

COMMERÇANT AMBULANT

Micro-entrepreneur

ou

Entreprise individuelle

ou

**personne physique ressortissante de l'Union européenne
et établie dans l'UE**

La présente fiche recense les cas ci-après :

1. Demande initiale de carte d'ambulant
 - a. avec demande déposée en même temps que le dossier de création d'entreprise
 - b. avec demande déposée séparément du dossier de création d'entreprise
2. Demande de mise à jour de carte
3. Demande de renouvellement de carte
4. Demande de duplicata de carte

1. DEMANDE INITIALE DE CARTE D'AMBULANT

a) DEMANDE DEPOSÉE EN MEME TEMPS QUE LE DOSSIER DE CRÉATION D'ENTREPRISE

L'obtention de la carte s'effectue en deux temps :

- tout d'abord immatriculation de l'entreprise,
- création de la carte dans un second temps, une fois l'entreprise immatriculée.

Liste de pièces pour l'obtention de la carte :

- 1 photographie d'identité récente en couleur.
- Copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois aux nom et prénom de l'exploitant (quittance EDF, loyer, téléphone fixe, dernière taxe foncière ou d'habitation...). Si l'exploitant (de moins de 25 ans) est hébergé, attestation d'hébergement et copie du justificatif de domicile de moins de 3 mois aux nom et prénom de la personne qui héberge.
- Justificatif d'identité : copie recto-verso de la carte nationale d'identité en cours de validité ou copie du passeport en cours de validité, à défaut un extrait d'acte de naissance, ou copie du titre de séjour en cours de validité ou copie du titre de circulation à jour.
- Chèque de 30 € établi à l'ordre de la CCI de Grenoble (pas de règlement en espèces ou par carte bancaire).

Ensuite :

- Une fois votre entreprise immatriculée, un extrait Kbis vous est automatiquement adressé. Il faudra alors nous l'adresser, ou le déposer à nos guichets, pour compléter votre dossier de demande de carte. C'est seulement à ce moment là que nous pourrons déclencher la commande et la fabrication de la carte.

b) DEMANDE DEPOSÉE SÉPARÉMENT DU DOSSIER DE CRÉATION D'ENTREPRISE

Liste de pièces :

- [Formulaire Cerfa de déclaration préalable d'une activité ambulante](#) (cliquer sur le lien pour télécharger le document)
- 1 photographie d'identité récente en couleur.
- Copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois aux nom et prénom de l'exploitant (quittance EDF, loyer, téléphone fixe, dernière taxe foncière ou d'habitation...). Si l'exploitant est hébergé (moins de 25 ans), attestation d'hébergement et copie du justificatif de domicile de moins de 3 mois aux nom et prénom de la personne qui héberge.
- Justificatif d'identité : copie recto-verso de la carte nationale d'identité en cours de validité ou copie du passeport en cours de validité, à défaut un extrait d'acte de naissance, ou copie du titre de séjour en cours de validité ou copie du titre de circulation à jour.
- Chèque de 30 € à l'ordre de la CCI de Grenoble, ou règlement en espèces sur place à la CCI ou par carte bancaire.

En plus, prévoir pour le micro-entrepreneur et l'entreprise individuelle :

- Extrait Kbis de moins de 3 mois

ou

- Copie de l'imprimé P0 micro-entrepreneur ([cerfa 15253](#)) si vous êtes micro-entrepreneur, ou de l'imprimé P0 ([Cerfa 11676](#)) (autre que micro-entrepreneur).

En plus, prévoir pour une personne physique ressortissante de l'Union européenne et établie dans l'UE :

- Copie du certificat d'inscription pour une activité commerciale à l'étranger.

2. DEMANDE DE MISE A JOUR DE LA CARTE

Assurez-vous, avant toute chose, que les informations figurant sur votre Kbis sont conformes à la réalité. Dans la négative, nous nous verrions dans l'obligation de vous demander d'effectuer une formalité de régularisation (modification) avant de procéder à la mise à jour de votre carte.

Liste de pièces :

- [Formulaire Cerfa de déclaration préalable d'une activité ambulante](#)
- Justificatif d'identité : copie recto-verso de la carte nationale d'identité en cours de validité ou copie du passeport en cours de validité, à défaut un extrait d'acte de naissance, ou copie du titre de séjour en cours de validité ou copie du titre de circulation à jour.
- 1 photographie d'identité récente en couleur
- Le cas échéant, pouvoir pour le mandataire.
- Chèque de 30 € établi à l'ordre de la CCI de Grenoble.

Pour un micro-entrepreneur ou une entreprise individuelle, prévoir en plus :

- Extrait Kbis de moins de 3 mois.

Pour une personne physique ressortissante de l'Union européenne et établie dans l'UE, prévoir en plus :

- Copie de la modification de son inscription pour l'activité commerciale à l'étranger.

3. DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE CARTE

Assurez-vous, avant toute chose, que les informations figurant sur votre Kbis sont conformes à la réalité. Dans la négative, nous nous verrions dans l'obligation de vous demander d'effectuer une formalité de régularisation (modification) avant de procéder à la mise à jour de votre carte.

Liste de pièces :

- [Formulaire Cerfa de déclaration préalable d'une activité ambulante](#)
- Justificatif d'identité : copie recto-verso de la carte nationale d'identité en cours de validité ou copie du passeport en cours de validité, à défaut un extrait d'acte de naissance, ou copie du titre de séjour en cours de validité ou copie du titre de circulation à jour.
- 1 photographie d'identité récente en couleur
- Copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois aux nom et prénom de l'exploitant (quittance EDF, loyer, téléphone fixe, dernière taxe foncière ou d'habitation...). Si l'exploitant est hébergé (moins de 25 ans), attestation d'hébergement et copie du justificatif de domicile de moins de 3 mois aux nom et prénom de la personne qui héberge.

- Le cas échéant, pouvoir pour le mandataire.
- Chèque de 30 € établi à l'ordre de la CCI de Grenoble.

Pour un micro-entrepreneur ou une entreprise individuelle, ajouter :

Extrait Kbis de moins de 3 mois.

Pour une personne physique ressortissante de l'Union européenne et établie dans l'UE, ajouter :

Copie du certificat d'inscription pour une activité commerciale à l'étranger.

4. DEMANDE DE DUPLICATA DE CARTE

- Justificatif d'identité : copie recto-verso de la carte nationale d'identité en cours de validité ou copie du passeport en cours de validité, à défaut un extrait d'acte de naissance, ou copie du titre de séjour en cours de validité ou copie du titre de circulation à jour.
- Selon les cas : attestation sur l'honneur de perte ou récépissé de déclaration de vol ou carte d'ambulant détériorée.
- Chèque de 30 € établi à l'ordre de la CCI de Grenoble.

Retrouvez toutes les infos sur : grenoble.cci.fr